DEC133384DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Xavier Inglebert, Directeur général délégué aux ressources

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 5-12 :

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100078DAJ du 12 mars 2010 portant nomination de M. Xavier Inglebert aux fonctions de Directeur général délégué aux ressources ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CNRS en date du 12 décembre 2013 relative au protocole d'accord CNRS-Pierre Fabre Médicament ;

Vu l'approbation expresse par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de la délibération du Conseil d'administration du CNRS relative au protocole d'accord CNRS-Pierre Fabre Médicament.

DECIDE:

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Xavier Inglebert, Directeur général délégué aux ressources, pour procéder à la signature de tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération du Conseil d'administration du CNRS, en date du 12 décembre 2013, relative au protocole d'accord CNRS-Pierre Fabre Médicament.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 décembre 2013



La Direction générale déléguée aux ressources Direction des affaires juridiques

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie 3, rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 48 12 E. 01 44 96 49 17